

Département  
du HAUT-RHINArrondissement  
de MULHOUSE

# Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Membres  
du Conseil Municipalélus :  
33Conseillers en fonction :  
33Conseillers présents :  
9Conseillers absents :  
24

Séance du 19 décembre 2023 convoquée en application du deuxième alinéa  
de l'article L.2121-17 du CGCT, à la suite de la séance ordinaire  
du 14 décembre 2023

dans la salle des Commandeurs de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le dix-neuf décembre de l'an deux mille vingt-trois)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

**Présents (9) :** Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Barbara HERBAUT, Valérie MEYER, Christophe EHRET, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, Patrick BOUTHERIN, Sébastien BURGY et Alexandre DURRWELL

**Excusés (24) :**

Mme Catherine MATHIEU-BECHT (*ne prenant part ni au débat ni au vote de l'acompte de subvention pour LA PASSERELLE*)

M. Jean KIMMICH

M. Philippe WOLFF

Mme Maryse LOUIS

M. Patrice NYREK

M. Richard PISZEWSKI

Mme Marie ADAM

Mme Dominique THOMAS

M. André GIRONA (procuration à Mme BAECHTEL)

M. Alain DREYFUS

Mme Michèle DURINGER

M. Eddie WAESELYNCK

M. Raphaël SPADARO

M. Bruno TRANCHANT

Mme Isabelle TINCHANT-MERLI

Mme Guileine LEVY

Mme Miné SEYHAN

Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT

M. Olivier BECHT

Mme Bilge BAYRAM

Mme Véronique FLESCHE

Mme Bérengère MICODI

M. Lucas SCHERRER

Mme Marie-Pierre BOUGENOT

-o-O-o-

## Point 4 de l'ordre du jour

### Acompte de subvention au titre de l'exercice 2024 à LA PASSERELLE

Pour pallier les difficultés de trésorerie que pourrait rencontrer l'association LA PASSERELLE de RIXHEIM, régulièrement subventionnée par la Ville, il est proposé de voter un acompte de subvention à son profit, au titre de l'exercice 2024.

Ce vote permettra de mandater les sommes retenues dès les premiers jours de l'année 2024.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

- d'allouer l'acompte de subvention suivant :

article 93338 / compte 65748  
Autres activités pour les jeunes

- Association LA PASSERELLE - Rixheim ..... 160 000,- €

- d'inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2024.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme  
RIXHEIM, le 20 décembre 2023

Le Maire,



Rachel BAECHEL

Le Secrétaire de séance,



Patrick BOUTHERIN

**Voies et délais de recours**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le **20 DEC. 2023**